



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nancy, le 13 avril 2026

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

Vu les articles D222-4 à D222-10-1 du code de l'éducation ;
Vu le code de la Fonction Publique ;
Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaire de la catégorie B de la fonction public d'État ;
Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;
Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 5 février 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B,
Vu l'arrêté du 7 avril 2026 fixant au titre de la session 2026 la composition du jury du concours interne pour le recrutement de secrétaire administratif de classe normale ;

ARRÊTE

Article 1 : Le jury du concours interne pour le recrutement de secrétaire administratif de classe normale, est modifié et constitué comme suit pour la session 2026 :

Président du jury : Monsieur Etienne LAMBERT – administrateur – Rectorat de Nancy-Metz

Vice-président : Monsieur Antoine NIEDERLANDER – attaché principal – Rectorat de Nancy-Metz

Membres du jury :

- Madame Béatrice STEPHAN – attachée d'administration – Collège La Fontaine ;
- Madame Christine MOREL – secrétaire administrative de classe exceptionnelle – Rectorat de Nancy-Metz ;
- Madame Astrid RICHOUX – attachée principale d'administration - Rectorat de Nancy-Metz ;
- Madame Aude SENIZERGUES – attachée d'administration – Crous de Lorraine.

Suppléant : Monsieur David LEMASSON – chef d'établissement – Lycée Louis Majorelle

Article 2 : Madame la secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.


Pierre-François MOURIER